

ABONNEMENT.

SAUMUR.
En an. 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste:
En an. 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.
chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . . 20 c
Réclames, 30
Faits divers, 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication,
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.
Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnés de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 3 MARS

Chronique générale.

LE TRAITÉ DE MADAGASCAR

Le traité de Madagascar a été voté par
436 voix contre 28.

Les 436 membres qui se sont prononcés
pour la ratification du traité comprennent
312 députés de la gauche et 124 de la
droite.

Sur 79 membres officiellement inscrits à
l'extrême gauche, 44 ont voté pour.

38 députés, tous républicains, et parmi
lesquels 40 de l'extrême gauche, ont voté
contre.

94 députés se sont abstenus, dont 54 de
droite et 37 de gauche.

24 députés étaient absents par congé,
dont 19 de gauche.

Ce vote a été précédé d'un discours de
M. de Mun, le plus remarquable certaine-
ment qui ait été prononcé à la tribune
depuis le début de cette discussion du traité
de Madagascar.

Après avoir fait l'historique de nos tenta-
tives dans l'île, l'éloquent orateur a montré
les gouvernements républicains abandon-
nant toute négociation, alors que nous étions
en situation pour soutenir nos revendica-
tions, puis, brusquement en deux jours,
bâclant et signant un traité qui fait table
rase de ces revendications, nous crée les
plus dangereux, ne nous donnant
en échange aucun avantage.

Le ministère croit nous avoir enfermés
dans un dilemme, ce dilemme c'est la guerre
ou la ratification les yeux fermés d'un traité
de dupes.

C'est en vote de confiance que vous nous
demandez le couteau sur la gorge, a conclu
M. de Mun, nous ne vous donnons pas ce
vote parce que nous n'avons pas confiance
et nous nous abstenons, vous laissant
toute la responsabilité du traité!

Les ferristes ont voté le traité, mais on
affirme que M. de Freycinet n'a qu'une

confiance très-limitée dans la solidité de ses
alliés de passage et qu'il ne s'illusionne
nullement sur la durée de cette majorité de
rencontre. En quoi il fait preuve de perspi-
cacité.

Avant que M. de Mun ne montât à la tri-
bune, alors qu'une vingtaine de députés
seulement couraient les uns après les autres
dans l'hémicycle, on a essayé d'enlever par
surprise la validation des Ardéchois. L'ai-
mable Sabattier n'avait absolument rien
trouvé à reprocher à ces scrutins et se bor-
nait à faire un rapport verbal, mais il avait
guetté le moment d'un escamotage, ce qui
ne prouve pas qu'il eût grande confiance
dans sa cause. Heureusement l'honorable
M. de Kergariou a déjoué cette petite ruse et
demandé l'ajournement.

Ce qui n'a pas empêché les élections
de l'Ardèche d'être validées par 353 voix
contre 178.

LE GÉNÉRAL DE COURCY

Le général de Courcy, débarqué à Mar-
seille le 26 février, est arrivé samedi matin
à Paris.

Il était accompagné de M^{me} la comtesse
de Courcy, qui l'attendait à Marseille depuis
trois jours, et de son fils, jeune sous-lieute-
nant de cavalerie, qui était allé le recevoir à
la gare de Lyon.

Le général de Courcy est descendu 34,
rue d'Arslorg, chez sa belle-mère, M^{me} la
comtesse de Goyon, femme de l'ancien com-
mandant du corps d'occupation à Rome.

Si nous en croyons le Figaro, le ministre
de la guerre a l'intention de ne pas confier
un autre commandement au général de
Courcy avant le retour des officiers qui ont
été sous ses ordres pendant l'expédition du
Tonkin.

Il faudra donc attendre un mois encore
avant de pouvoir juger en pleine connais-
sance les actes de l'ancien commandant en
chef de notre corps expéditionnaire.

A ce moment, le général de Négrier, le
général Prudhomme, le général Warnet et

le colonel Mourlan seront de retour en
France.

ELECTION DE LA CORSE

Dimanche a eu lieu l'élection du qua-
trième député de la Corse, M. de Susini,
radical, s'étant, au premier tour, comme on
s'en souvient, trouvé en ballottage avec M.
Gavini — qui ne se représentait pas.

Le 14 février, il y avait 73,951 électeurs
inscrits et 46,503 votants.

Voici les résultats de 240 communes sur
305: M. de Susini, 24,000 voix; M. Judet,
19,000.

Restent à connaître les résultats de 65
communes.

L'élection de M. de Susini paraît assurée.

Le résultat de la ville de Bastia, donnant
la majorité à M. Judet, a été accueilli par
le cri de: « Vive l'empereur! »

Une grande agitation règne dans la ville;
la gendarmerie a été obligée d'intervenir.

On a aujourd'hui la preuve que, pendant
la période électorale du 14 février, les ins-
tituteurs ont reçu des instructions secrètes
pour intervenir en faveur des candidats ré-
publicains.

Un certain nombre n'ont même pas craint
de distribuer à leurs élèves, dans leur classe,
des professions de foi et des bulletins qui
devaient être remis par les enfants à leurs
pères.

Soivant le Paris, le ministère a décidé que
le duc d'Aumale, le duc de Chartres et le
duc d'Alençon, auraient l'initiative d'une
demande de comparution devant le conseil
d'enquête, et s'ils ne font pas cette demande,
les choses resteront en l'état.

PROSPERITÉ RÉPUBLICAINE.

Chose triste à constater, gémit l'Intransi-
geant, le nombre des indigents, à Paris,
augmente d'une année à l'autre dans des
proportions vraiment alarmantes, et en dis-

proportion sensible avec l'augmentation
de la population. Ainsi, en 1861, à la suite
de l'annexion des communes suburbaines,
on comptait 36,713 ménages fournissant
90,287 indigents.

En 1877, on constatait une augmentation
de 3,453 ménages de plus, réputés dans la
misère.

En 1880, la population indigente décla-
rée par les bureaux de bienfaisance s'éle-
vait à 46,845 ménages, composés de 123
mille 735 personnes, et, cette année, le
nombre des malheureux inscrits aux bureaux
de bienfaisance ou connus comme étant
dans la misère, atteint le chiffre énorme de
480,000.

Les arrondissements qui, d'après les ren-
seignements officiels, présentent la somme
la plus considérable de pauvres, propor-
tionnellement au nombre d'habitants, sont
les suivants:

Le treizième, le vingtième, le dix-neu-
vième, le quinzisième et le quatorzième.

Enfin, détail à noter, dans presque tou-
tes les professions on trouve des malheureux
qui ne peuvent vivre qu'en ayant recours à
la charité publique. A côté des chiffonniers,
des balayeurs et des hommes de peine, on
trouve des graveurs, des instituteurs, des
professeurs, des hommes de lettres, des ar-
tistes peintres, des artistes dramatiques;
enfin, cette année, on a vu apparaître une
nouvelle classe d'indigents composée d'em-
ployés de commerce sans travail et jusqu'à
des employés de grandes administrations,
lesquels se voient dans l'impossibilité de sub-
venir aux besoins de leurs familles.

LA FONTAINE EXPURGÉE PAR LA R. F.

Au cours de la discussion, au Sénat, sur
l'organisation de l'enseignement primaire,
dit le Petit Moniteur, M. de Gavardie a rap-
pelé, à propos de l'exercice de la délégation
cantonale à Paris, avec quel esprit la libre
pensée républicaine « expurgait » le nom
de Dieu jusque des tables de La Fontaine.

C'est ainsi que, dans la fable du Petit
poisson et le Pêcheur, au lieu de:

50 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

EXIL!

PAR M. DU CAMPFRANC

Elle se souleva péniblement sur ses oreillers, et
regarda longuement tout ce qui l'entourait,
comme pour en emporter le souvenir, là-bas,
dans le monde des ombres. Elle était encore belle,
malgré la maladie et les signes précurseurs de la
mort prochaine. Au fond de ses grands yeux bruns,
qui nous regardaient si tristement, si tendrement,
que d'expressions diverses se trouvaient confon-
dus! Que d'amour, que de regrets, que de résai-
gnation touchante!

Et nous allons la perdre... elle, notre plus
chère tendresse!

Son regard saisit le mien. Sa main amaigrie se
tendit vers moi.

— Te voilà, Nadéje, quel bonheur, mon enfant,
de te donner un dernier baiser... Je t'attendais
depuis si longtemps... Je désespérais presque de
revoir ma fille.

Longuement ses lèvres se posèrent sur mon
front. Moi, je la serrai dans mes bras, lui répétant
avec persuasion:

— Vous allez guérir; j'en suis certaine: quels
soins je vais prendre de vous!

Sans me répondre, elle reprit:

— Que nous apportez-tu?... Est-ce la liberté,
est-ce le retour dans la patrie?

Mon silence lui apprit tout. Alors elle leva les
yeux vers le ciel avec une divine résignation, et
d'une voix d'une douceur ineffable:

— Ne pleure pas, Nadéje; la vie est si courte
qu'il importe peu de la passer en France ou en
Sibérie. Va, l'univers appartient à Dieu; et, de
tous les points de la terre, les âmes peuvent s'élan-
cer au ciel... Stani... mon pauvre Stani...

Ces derniers mots furent un faible appel.

Mon père s'approcha, et leurs deux mains
nouées, pour un moment encore, leurs deux âmes
confondues:

— N'est-ce pas, dit-elle, nous avons prévu ce
refus? Il n'a rien qui nous étonne. Que Dieu
pardonne au souverain de la Russie les douleurs
infligées aux Polonais. Mais, Nadéje, ma fille
chérie, la pensée que tu as tout lenté pour notre
délivrance nous est douce, et nous te bénissons,
mon enfant, et nous remercions aussi notre bonne
Géraldine, la compagne fidèle de ton long voyage.

Elle eut alors pour notre amie qui, toute trem-
blante, toute suffoquée par l'émotion, se tenait non
loin de son chevet, le plus doux sourire. Dans ce
suprême adieu, elle l'oubliait personne. C'était,

en quelque sorte, son testament qu'elle nous dictait
de sa pauvre voix oppressée et mourante.

Quelques gouttes de cordial, que lui apporta
mon père, lui ayant rendu un peu de force, elle
continua, s'adressant à Serge:

— Et vous aussi, mon cher enfant, je veux
vous remercier de votre inaltérable dévouement,
de l'affection toute filiale que vous avez témoigné
à la mère de Nadéje... Hélas! hélas!... Si nous
étions en Pologne, je vous demanderais d'être mon
fils. Avec quelle sécurité je confierais à votre
loyauté le bonheur de ma fille... Mais, nous
sommes en Sibérie... Nous sommes tous des
captifs... Si un jour, de votre union, devait naître
un fils, il serait un serf, un esclave; il deviendrait
un marin schismatique sur la mer Blanche...
Hélas! hélas! on ne peut prononcer, en exil, le
mot de fiançailles.

Je m'étais encore approchée du lit. D'une main
je serrai la main de ma mère, de l'autre celle de
Serge. En ce suprême instant je sentais comme un
changement dans mon être; la tendresse frater-
nelle que, jusqu'alors, j'avais portée à Serge,
devenait un sentiment profond, pénétrant, qui
remplissait mon cœur; un sentiment ayant soif de
fidélité, de dévouement... Et je lisais aussi, dans
les yeux de notre ami que, depuis longtemps, pour
lui, je n'étais plus une sœur, mais que, vraiment,
il m'aimait de toute son âme. Et désireuse d'enga-

ger l'avenir, désireuse que la main de mère se posât
sur nos deux fronts pour bénir nos fiançailles:

— Mère, mère, m'écriai-je, ne craignez rien;
confiez votre fille à la loyauté de Serge. Moi-même,
tout à l'heure, je lui ai remis une lettre de grâce.
Il peut quitter la Sibérie; retrouver sa patrie;
fonder une famille chrétienne... Serge est libre...
libre...

Le visage de notre ami devint d'une extrême
pâleur, et la lèvre frémissante:

— Libre! murmura-t-il amèrement, libre!
Oui, je viens de lire ce pli écrit au nom de czar
et scellé de ses armes; oui, on veut me rendre
mes titres et mes biens. Mais à quel prix, grand
Dieu! Il me faudrait abjurer la religion sainte. Et
moi, devenu Polonais renégat, moi, désormais un
grec schismatique, je servais, contre ma patrie,
dans les armées du czar... Oh! alors, on me
comblerait d'honneurs, j'aurais toutes les bonnes
grâces de la cour.

Son œil s'allumait; sa voix devenait âpre et
vibrante.

— Et ils ont osé, à moi... à moi un fils de la
sainte Pologne, parler un tel langage!

Il tenait la lettre dans sa main crispée; la
flamme montait toujours dans son regard.

— Nadéje, vous ignorez, j'aime à le penser, les
conditions mises à ma grâce... Les connaissez-
vous? oh! dites... dites...?

Petit poisson deviendra grand
Pourvu que Dieu lui prête vie...
l'édition autorisée par la délégation cantonale contient cet aphorisme digne de M. Calino :

Pourvu qu'on lui laisse la vie...
Ce n'est là, d'ailleurs, qu'un des nombreux « amendements » qu'ont dû subir nos classiques français de la part de l'intelligent athéisme républicain.

DECAZEVILLE

Dans une réunion tenue dimanche, les grévistes ont réclamé :

- 1° Renvoi de l'ingénieur Blazy ;
- 2° Augmentation des salaires ;
- 3° Modification au tarif de boisage.

Or, la société des houillères n'entend en aucune façon se priver des services de M. Blazy, qui est l'ingénieur, on se le rappelle, qui a failli être tué en même temps que M. Watrin.

Quant aux tarifs des heures et boisages, la société des houillères a fait observer qu'une diminution de salaires ne résulte pas des nouveaux tarifs ; s'il y a une diminution sur le prix des benues, il y a compensation dans une allocation spéciale pour le prix du bois ; cette modification a été faite par la Compagnie pour répondre à un désir exprimé antérieurement par les ouvriers.

D'ailleurs, observe le *Figaro*, les mineurs sont relativement heureux. Ils gagnent en moyenne 4 fr. 40 par jour et travaillent 27 jours par mois. Ils reçoivent donc mensuellement 118 fr. 80. Bien des Parisiens ne touchent pas autant. Or, les ouvriers de l'Aveyron ont formé eux-mêmes une Société coopérative dont ils sont les seuls maîtres. Grâce à elle, ils ont, pour 9 sous, les 4 livres de pain qui valent à Paris 15 sous ; pour 1 fr. 70 le kilo de gigot, que nous payons 2 fr. 30.

Au point de vue du travail, ils sont autrement à l'aise que dans *Germinal*. Les mines ont réglementairement deux mètres de haut. On s'y tient donc non courbé, mais debout.

Néanmoins la situation s'aggrave. Les mesures d'ordre les plus strictes et les plus sévères ont été ordonnées par le général de division et le préfet ; les puits et leurs abords sont étroitement surveillés, et avec raison du reste, car une de ces dernières nuits on a tenté de faire sauter avec de la dynamite les ventilateurs de Bourran. Il y a eu également une tentative de meurtre contre un ouvrier qui continuait à travailler. Pendant qu'il était sur un plan incliné, on a détaché une benne pleine, qui l'eût infailliblement broyé sans un hasard providentiel.

Nous adjurons dit le *Gaulois*, les mineurs d'écouter les conseils de la raison. Tôt ou tard ils seront forcés de céder. Plus tard ils le feront, plus ils pâtiront, plus ils s'endetteront.

Ils sont 2,200 ; et qu'a recueilli pour eux, en vingt jours, le *Cri du Peuple* ? 5,140 fr. 50. Pas trois francs par personne.

Et il leur suffit de travailler un jour pour gagner 4 fr. 40.

Il est vrai que Basly et Camélinat, aux qui gagnent chacun 25 francs par jour, se rendront populaires dans le parti socialiste en excitant les ouvriers à ne plus travailler, à tuer, à détruire, à piller.

Ainsi que nous l'apprennent les dépêches, la situation est loin de s'améliorer à Decazeville.

Les forges ont été fermées avant-hier. On assure qu'elles seront réouvertes mardi ; mais l'opinion unanime est que les charbons manquent, par suite du chômage des mines, et que la fabrication des agglomérés ne peut reprendre qu'avec le travail des mines, lequel reste absolument interrompu.

Dix mille personnes se trouvent sans pain depuis plusieurs jours.

La grève de 1878, qui dura un mois, causa des ruines dont on souffrait encore. On craint que celle qui commença le 26 soit aussi terrible.

D'après une correspondance adressée au *Soleil*, la dynamite commença déjà à entrer en jeu. Dans la nuit de vendredi, on a tenté de faire sauter, au moyen d'une cartouche de cette matière explosive, les ventilateurs de la mine de Bourran.

Heureusement, cette tentative qui entraînait la ruine de la mine a été déjouée à temps. Le feu, ne pouvant être combattu, eût tout envahi et la perte eût été incalculable.

Toute la nuit, les sentinelles placées autour des bâtiments de la direction ont dû, à plusieurs reprises, écarter les gens qui venaient rôder autour des bâtiments.

Les dépêches publiées par le *Cri du Peuple* fournissent les renseignements suivants :

« Cette nuit, vers trois heures, un escadron de dragons est arrivé à Decazeville, venant de Carcassonne.

» Pendant toute la matinée, les cavaliers ont parcouru les rues en patrouilles.

» Les rues sont pleines de monde.

» Des patrouilles de dragons, en tenue de campagne, fusil en bandoulière, sabre au poing, circulent sans répit dans les rues.

» J'apprends à l'instant, télégraphie M. Duc-Quercy, que les ouvriers de Firmy — dont le travail n'avait pas cessé — ont résolu, en apprenant l'effroyable arrêt de la Compagnie, de ne redescendre dans la mine que lorsque leurs camarades de Decazeville y redescendraient eux-mêmes.

» Donc la grève est générale. On m'annonce de source sûre, qu'un bataillon du 44^e de ligne, en garnison à Lodève, marche sur Decazeville. »

L'*Intransigeant* publie la dépêche suivante :

« La Compagnie a déclaré aujourd'hui qu'elle entendait maintenir la diminution des salaires, et, malgré les réclamations des mineurs, leur imposer l'ingénieur Blazy.

» Il y a ici toute une population qui, par la dignité, l'énergie et le calme de son attitude, mérite la sympathie de tous les républicains.

» Nous faisons appel à votre dévouement

bien connu pour les déshérités et nous vous prions d'ouvrir une souscription dans les colonnes de l'*Intransigeant* pour venir en aide aux nombreuses familles impunément affamées par les exploiters, grâce à la complicité du gouvernement.

» CAMÉLINAT, BASLY,
» Députés de la Seine. »

L'*Intransigeant* annonce que la souscription est ouverte et publie une première liste.

Voici les dernières nouvelles de Decazeville :

La Compagnie vient de faire connaître ses résolutions définitives. Elle exige la rentrée des ouvriers dans les mines dans un délai de 24 heures ; elle maintient dans ses fonctions M. Blazy, dont les mineurs demandaient le renvoi ; enfin, elle refuse de réintégrer les ouvriers qu'elle congédia lors de la grève de 1878.

Si ces conditions ne sont pas acceptées, elle fermera ses forges et abandonnera l'exploitation des mines. C'est un véritable ultimatum.

Les délégués mineurs, tout en se relâchant sur plusieurs points de leurs prétentions premières, refusent de se soumettre à ces conditions.

Une réunion publique va avoir lieu à trois heures à la mairie, dans laquelle les délégués mineurs rendront compte de leur mandat à leurs commettants et feront connaître que toute entente est impossible.

POUR LA LUTTE.

Sous ce titre, le *Cri du Peuple* s'adresse aux socialistes qu'il convie à faire cause commune avec les mineurs révoltés :

« A la place publique, les serfs et les serves de la mine ; à la place publique, les petits des justiciers !

» A bas ceux qui pleurent, à bas ceux qui se plaignent — il s'agit de ceux qui luttent, maintenant.

» Les doux et les faibles ont eu leur part... le tour des forts est venu.

» Allons, gars de l'usine ou de l'atelier, un coup d'épaule aux copains de là-bas.

» Ce soir, demain, les balles de plomb feront trou peut-être dans la chair plébéienne — dans ta chair à toi, Jean Labeur ! Que notre argent fasse ballé à son tour contre la pourriture capitaliste, que les piécettes d'argent et les pièces de cuivre fassent mitraille contre l'ennemi commun.

» Ce n'est plus une sébile de pauvre qu'on vous tend, camarades, c'est une cartouchière de combattant.

» Pour le travail — contre le capital ! »

Dans le Nord, le Doubs et le Pas-de-Calais, des meetings s'organisent aux cris de « Vive la sociale ! A bas le capital ! »

Le gouvernement déclare qu'il sera fort et énergique pour réprimer l'agitation que sa mollesse a encouragée. Cela lui est peut-être plus facile à dire qu'à faire.

Ah ! j'ai vu bien des visages décomposés par la douleur ; mais, de cette façon, jamais. C'était comme un mélange d'égarément, de désespoir et de sombre énergie. Ses yeux étaient secs, tout à la fois pleins de tristesse et de flamme ; cette vue me fit un mal si grand que, malgré moi, mes larmes se firent jour.

— Oui, pleurez, dit-il alors d'une voix déchirante, pleurez, car cette lettre déchirée, c'est vous perdre, Nadège. Nous sommes en Sibérie ; nous sommes des captifs... et votre mère l'a dit : Hélas ! hélas ! on ne peut en exil prononcer le mot de fiançailles. Jamais, jamais, nous ne serons unis. Ma grâce est refusée. Tenez, la voyez-vous à terre, la grâce maudite ?...

Et, comme la douleur le suffoquait, brusquement, il quitta l'isba ; et, jusqu'au lendemain, je ne le revis plus.

(A suivre.)

ROCAMBOLE

Quadrille favori

Par Félix PETIT

En vente, à Saumur, chez M. Léonard FISCHER, rue d'Orléans, en face de l'hôtel de Londres.

REVUE FINANCIÈRE.

Le marché n'a pas essayé de continuer la campagne de hausse, jugeant sans doute qu'il valait mieux reprendre l'attaque après la liquidation des rentes. Le 3 0/0 est à 82.45, l'amortissable à 84.20, le 4 1/2 0/0 à 109.85.

Le Crédit Foncier reste ferme à 1,342.50. Les obligations ont monté, principalement les Communales et les Foncières 1879. Les Foncières 1885 bérées de 90 fr. sont bien demandées.

La Société Générale est demandée à 457.50. La Banque d'Escompte se tient à 470 fr. Elle a monté de 25 fr. en huit jours et ne tardera pas à atteindre 500 fr. L'action des Méridionaux italiens est à 685. Les 60,000 actions nouvelles sont maintenant admises à la cote.

La Rente italienne est à 97.80. Il y a encore quatre mois pour arriver au détachement du coupon ; d'ici là on peut facilement gagner le pair.

Ainsi que nous l'avions prévu, les actions de la Société des Dépôts et Comptes courants ont dépassé le cours de 600, ils arrivent à 692 fr. Le dividende qu'on va distribuer ayant été fixé à 8 fr. net d'impôts, c'est donc 13 0/0 que le capital rapporte, et encore il convient d'ajouter que sur chaque action il a été versé 125 fr., les intérêts touchés depuis la fondation de la Société (1863), sont déjà élevés à 277.

Les peuples diffèrent non-seulement par l'importance de leurs épargnes annuelles, mais encore par le mode d'emploi de ces épargnes. Pour le prouver il suffit de donner quelques indications sur les progrès des assurances viagères en Angleterre et en France. Les comptes rendus des 86 Compagnies mutuelles ou à primes fixes qui fonctionnent de l'autre côté du détroit, fournissent de précieux renseignements sur le dernier exercice 1884-85.

Les primes encaissées par ces 86 Compagnies sont élevées à 308 millions de francs en chiffres ronds, ce qui correspond à plus de 9 milliards de capitaux assurés. En France, nous n'avons eu en 1884, pour les 22 compagnies existantes, qu'un encaissement de primes de 119 millions de francs, le chiffre des capitaux assurés au 31 décembre 1884 n'atteignant pas 3 milliards. Ainsi, sur deux points de vue, la France est dépassée par l'Angleterre qui fait trois fois plus d'assurances sur la vie.

Tout dérive de là. Les sinistres payés par les Compagnies en 1884-85, ont atteint 256 millions et demi. Quelle bonne aubaine pour les familles privées de leurs chefs par la mort, pour les veuves pour les orphelins ! Nos compagnies n'ont distribué en 1884 que 43 millions. Les capitaux possédés par les Compagnies anglaises et employés en leurs nationaux, arrivent au chiffre de 3 milliards 739 millions. Celles de nos Compagnies s'élèvent à 930 millions.

Ce n'est pas tout : la crise économique a pesé sur les Compagnies françaises et en 1885 elles ont perdu plus de 60 millions sur leur production de 1884. En Angleterre les progrès des assurances sur la vie se sont ralentis depuis 1879, mais ils continuent toujours et l'exercice 1884-85 a présenté une augmentation de plus de 70 millions de capitaux assurés sur l'exercice précédent. On voit par là combien le peuple anglais comprend mieux les assurances sur la vie. Il sait que cette forme de prévoyance satisfait aux devoirs de cette famille aux nécessités de la vie sociale et ce ne sont pas seulement les classes élevées qui apprécient les avantages des assurances sur la vie, ce sont aussi les ouvriers qui font le succès d'une Compagnie anglaise la *Prudential*. Pourquoi n'en serait-il pas de même en France ? Pourquoi notre pays qui a porté en toutes choses à l'avant-garde de la civilisation, se laisse-t-il devancer par ses voisins dans la matière des assurances sur la vie ? On dit que le peuple français est celui qui épargne le plus. Pourquoi ne garde-t-on pas qu'il soit le moins à employer ses épargnes.

Le *Times* rapporte qu'un procès est engagé contre la Compagnie de Panama par certains entrepreneurs américains pour le paiement de 100,000 dollars soit 500,000 fr. environ et que les propriétés appartenant à ladite société ont été saisies.

Les actions de nos Chemins de fer sont fermes.

Nouvelles militaires

LE RAPATRIEMENT DES TROUPES.

D'après certains journaux ordinaires, bien informés, les troupes rapatriées de Tonkin ne débarqueraient ni à Marseille, ni à Toulon.

Afin de donner satisfaction aux désirs exprimés par le ministre du commerce, général Boulanger fait rechercher, sur la côte de la Méditerranée, des points où le débarquement pourrait s'effectuer sans inconvénient pour la santé publique.

TOUJOURS LA MÊME RÉCLAMATION.

On lit dans la *France militaire* :

« Un jeune homme, qui avait fait un congé dans l'artillerie de marine et qui avait passé deux ans en Cochinchine, repart, le dernier, du service dans la légion étrangère afin d'aller au Tonkin.

» De là il entretenait une correspondance assez régulière avec sa famille. L'hiver dernier, son frère, qui lui avait écrit au nom de tous les siens, fut bien surpris en voyant venir sa lettre portant cette annotation : « Cédé le 25 septembre. »

» Est-ce bien ainsi que les parents de

Cette voix brève, presque sèche, qui, durement, m'interrogeait, me rendit pâle, tremblante. Je ne pus que balbutier :

— Oh ! Serge ! oh ! Serge ! ah ! si j'ignorais les conditions mises à votre grâce !... Pouvez-vous en douter ?

Il s'attendrit.

— Pardon ! cette lettre me rend cruel.

De nouveau, très-lentement, avec un pli au front et un sourire profondément amer au coin des lèvres, il relisait la missive impériale ; ces lignes qui lui promettaient la richesse, les honneurs, la liberté ; et surtout, ce qui devait parler si puissamment à son amour filial, la possibilité de retrouver sa mère, d'entourer sa vieille, de lui rendre d'heureux jours. Il relisait, appuyant sur chaque mot avec une sorte d'âpre colère comme s'il eût voulu menter son indignation à la hauteur de l'offense.

« Nous Nicolas Alexandrowich, par la grâce du ciel, empereur de toutes les Russies, nous remettons la peine entière du comte Serge Nariski. Nous lui restituons tous ses biens. Nous lui offrons un brevet de lieutenant dans notre propre garde, ne mettant à toutes ces hautes faveurs qu'une seule condition : celle de devenir, en adoptant la sainte religion de notre empire, un fidèle et loyal sujet. »

De plus en plus s'allumait l'œil de Serge. Sa

voix, en lisant, était très-ironique... Les faveurs du czar... le prix en est élevé vraiment... elles se payent d'une conscience. Puis, tout à coup, la lettre achevée, violemment, d'une main qui tremblait d'indignation, en mille pièces, il lacéra la missive. Les morceaux volèrent aux quatre coins de l'isba. Ainsi, moralement, s'envolait tout espoir de liberté.

Il regardait les débris épars avec l'amer sentiment de celui qui vient de détruire son bonheur. Il ne l'ignorait pas : par ce refus de grâce, il se condamnait à la plus dure des existences ; car, en repoussant les faveurs impériales, il venait de faire au czar une inoubliable offense. Mais c'est une âme héroïque que celle de Serge, une âme généreusement catholique ; et, sans faiblir, sans un regret, il regardait les feuilletts lacérés, gisant sur le sol. Alors, débordée par l'émotion la plus vive, dans l'élan le plus sincère, devant tous, je lui saisis la main, et d'une voix très-ferme, très-résolue :

— Venez près de ma mère, m'écriai-je. Venez. Qu'elle nous bénisse. Et que m'importe votre captivité... captivité soufferte comme un martyr pour notre religion divine. Elle ne m'effraie pas. De ce jour, vous êtes mon fiancé, Serge. Tout mon cœur est à vous.

Il me regarda longuement, pressa ma main contre sa poitrine d'abord, puis sur ses lèvres.

vent être informés du décès d'enfants qu'ils ont donnés à la patrie, et ne remplissons-nous pas un devoir d'appeler sur de pareils faits l'attention du nouveau ministre de la guerre?

» Pour éviter aux parents de nos soldats des déchirements aussi brusques qu'inutiles, il faut ou bien publier chaque trimestre les noms des soldats morts, ou bien donner aux personnels des hôpitaux des ordres rigoureux et précis pour que les décès soient notifiés.

» Bienheureuses les familles qui ne reçoivent pas, après la mention de la nouvelle que leur enfant est mort, une nouvelle notification annonçant que celui-ci est vivant, puis une troisième les avisant qu'il est mort.

» Cela s'est vu. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Séance du 27 février. — Projet de loi portant approbation du traité conclu, le 17 décembre 1885, entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de Sa Majesté la reine de Madagascar.

MM. Berger et Merlet ont voté pour la ratification du traité de Madagascar.

MM. Fairé, de la Bourdonnaye, de Maillé, de Soland, de Terves, se sont abstenus. M. Chevalier est absent par congé.

Le Journal officiel du 23 février a publié un rapport sur les opérations de la caisse des lycées, collèges et écoles primaires, présenté par les ministres de l'instruction publique et des finances.

Il résulte de ce document que, du 1^{er} juin 1878 au 1^{er} janvier 1885, dans le département de Maine-et-Loire, les subventions se sont élevées à la somme de 924,420 francs; les emprunts souscrits à 2,067,000 francs.

Pendant l'exercice 1885, pour 26 communes, les emprunts réalisés du 1^{er} janvier au 31 décembre s'élevaient à 354,100 francs; et les versements effectués par la caisse des subventions à 203,100 francs.

Ecole de Tir du 3^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Quatrième séance du 28 février 1886.

Tir réduit, à 20 mètres.... 13 tireurs.
Pistolet, à 12 mètres..... 7
Médailles: MM. Favaron et Puichaud; Doussain et Gouret.

5^e séance au Stand des Récollets, le dimanche 7 mars 1886, à 2 heures du soir.
Tir à la carabine et au pistolet, à 12 mètres.

Le Capitaine-Président,
G. DOUSSAIN.

LE PROCÈS DU « PATRIOTE ».

C'est samedi dernier que le tribunal a rendu son jugement dans le procès intenté au Patriote de l'Ouest par M. le curé de la Trinité et les époux Bernard.

Le gérant du Patriote, Solnais, Mathurin, a été condamné à 500 fr. d'amende et à 500 fr. de dommages-intérêts envers M. l'abbé Malsou.

En outre, un extrait du jugement sera inséré dans le Grand et le Petit Patriote et dans quatre autres journaux d'Angers, au choix de M. le curé Malsou.

La même peine a été prononcée contre le Patriote en ce qui concerne les époux Bernard. Toutefois, si les dommages-intérêts sont doubles, l'amende de ce second jugement se confond avec celle du premier.

La durée de la contrainte par corps contre Solnais a été fixée au minimum.

Comme il arrive toujours dans ces sortes de procès, M. l'abbé Malsou et les époux Bernard ont été condamnés aux dépens, sauf leur recours contre Solnais, gérant du Patriote.

Le tribunal a rendu là un jugement qui donne satisfaction à tous les honnêtes gens.

Samedi, l'Electeur a été condamné à 46 fr. d'amende et aux frais pour diffamation envers M. Guichoux, conseiller d'arrondissement de Doué-la-Fontaine.

(Journal de Maine-et-Loire.)

JALLAIS. — Le 23 février, M. Sourice, Joseph, cultivateur à Jallais, canton de Beaupréau, assistait aux noces de sa sœur.

C'est la coutume, en Vendée, d'élever des mâts lorsqu'on célèbre un mariage. Pendant qu'au pied de l'arbre flambe un grand feu de joie, allumé par la main de la jeune épouse, les tireurs s'amuse à descendre avec le plomb des bouteilles et d'autres objets suspendus au sommet.

M. Sourice voulut, aussi lui, essayer son adresse; mais le fusil qu'il tenait éclata au moment de la détonation, et le cultivateur eut trois doigts de la main gauche emportés.

Où la manie de la dénonciation s'arrêtera-t-elle en Touraine?

La Petite France publie la lettre suivante, qui lui est adressée d'Amboise:

« Depuis quelques jours, un sieur X..., habitant la ville d'Amboise, fait des achats considérables de vins dans les cantons de Bléré, d'Amboise, etc., etc. On se demande, dans le pays, quel but poursuit ce singulier acheteur dont on connaît les sentiments réactionnaires. »

Ainsi voilà qui est entendu: on se peut plus acheter de vin sans la permission du gendre de M. Grévy et de son journal. En vérité, cela devient par trop... bête!

DÉNONCEZ! DÉNONCEZ!

La Petite France pourrait s'appeler plus justement le Dénonciateur.

Voici ce que nous lisons dans cette feuille, sous la rubrique: « La réaction et la gendarmerie »:

« Nous sommes assez surpris ici de voir souvent M. le lieutenant de gendarmerie de Châteaurenault se faire héberger au château de M. le marquis de Beaumont. Cet officier est du dernier bien avec le gentilhomme réactionnaire. »

On se demande quelles raisons peut avoir M. Martin de fréquenter aussi assidûment M. de Beaumont, qui n'est ni maire, ni même conseiller municipal. »

Après avoir reproduit cette note, l'Indépendant d'Indre-et-Loire ajoute:

« Nous n'avons pas à nous demander quelle est la couleur de M. de Beaumont, dont nous ne partageons pas les opinions, pour déclarer que la campagne entreprise par M. Gendre est odieuse et inepte et conviendrait peut-être à des populations asservies, habituées à la schlague, et non à des Français, ayant d'ordinaire le cœur bien placé, et à la fois généreux et spirituels. »

Ce système de la délation à outrance, dont M. Gendre est l'initiateur et l'inventeur breveté, prouve que les républicains ont peur!

Les républicains font bien d'avoir peur, car le pays, las, fatigué, écœuré de tant d'abjection et de tant de honte, finira par secouer ses épaules et jeter aux quatre vents la vermine qui le ronge et l'épuise, au nom de la liberté et de l'économie.

M. Gendre peut continuer son commerce de délation; il ne fera qu'avancer ainsi la chute prochaine du régime qui l'a comblé de biens et qui n'a été pour lui qu'une vache à lait.

En s'attaquant ainsi aux châtelains, M. Gendre essaie de faire oublier qu'il est châtelain lui-même, aussi riche et même plus riche que les autres châtelains. A quoi bon alors se faire ainsi l'ennemi irréconciliable des châtelains, en apparence, lorsqu'en réalité on n'est qu'un ambitieux vulgaire, incapable d'un élan généreux et toujours prêt à rechercher une popularité malsaine par des moyens inavouables et inavoués?

Est-il bien vrai d'ailleurs que M. Martin sille si souvent au château de Beaumont?

Et quand il irait, y a-t-il une loi, un règlement qui lui interdise d'aller faire des visites à qui bon lui semble?

Prenez-vous la gendarmerie pour un corps d'îlotes qui doit se courber devant un signe de M. Gendre et obéir au doigt et à l'œil?

Si ça continue, sous la République, il n'y aura bientôt plus de fonctions que pour des larbins!

Nous apprenons que M. le général Carrey de Bellemare, commandant du 9^e corps d'armée, quittera Orléans jeudi soir et sera à Tours vendredi matin.

POITIERS.

Le scandale du théâtre. — La représentation donnée jeudi, au théâtre de Poitiers, par le magnétiseur Festa, s'est terminée au milieu d'un charivari indescriptible.

On était arrivé, dit le Journal de la Vienne, à la dernière partie du spectacle: l'Apparition des spectres. M. Festa s'avance vers la rampe, et prévient les spectateurs que les expériences auxquelles il va se livrer étant obtenues par des effets d'optique, il réclame une obscurité complète.

On éteint le lustre et la rampe. Jusque là tout marchait à souhait et déjà on apercevait un fantôme se dessiner sur la toile disposée à cet effet, lorsque tout-à-coup un certain nombre de mauvais plaisants croient fort spirituel d'allumer des allumettes-bougies, voire même aussi des bougies.

Naturellement, l'illusion n'existant plus, M. Festa ne peut continuer ses expériences. Il s'adresse fort convenablement au public, et dit que si on ne veut pas lui donner l'obscurité qu'il a réclamée, il sera obligé d'interrompre la représentation.

Ces paroles, fort justifiées pourtant, sont accueillies par des sifflets et des cris d'animaux antédiluviens, tandis que les gens sensés applaudissent et donnent raison à M. Festa. Celui-ci veut encore parler, mais les hurlements continuent de plus belle. On rallume la rampe; mais les imbéciles, auteurs de tout ce vacarme, tiennent bon et semblent rivés à leur place, criant, tempêtant, jurant et réclamant leurs trente sous!!! Cela devient ignoble.

Pendant ce temps-là, M. le commissaire central assistait tranquillement, en simple amateur, à ce scandale, qu'il avait le devoir de faire cesser.

M. Thézard, qui était, lui aussi, à la représentation, s'avance vers le rebord de sa loge; on croit qu'il va parler et rappeler les perturbateurs aux plus élémentaires convenances. Point! M. le maire ne trouve rien de mieux que de faire éteindre la rampe, et c'est au milieu d'une obscurité, complète cette fois, que la salle se vide.

Nous n'hésitons pas à dire que, dans cette circonstance, M. le maire a eu le grave tort de ne pas faire acte d'autorité, mais aussi que M. le commissaire central n'a pas rempli son devoir. Voilà plusieurs fois déjà que des scènes plus ou moins scandaleuses se passent dans notre théâtre, sans que la police ni son chef aient l'air d'y prendre garde. M. le commissaire devrait cependant savoir qu'il n'est pas au théâtre seulement pour son plaisir, mais avant tout pour faire respecter les droits de chacun.

Ce n'est pas tout. La voiture, qui emmenait à son hôtel M. Festa, a été poursuivie par une bande de voyous qui ne cessaient de vociférer, et pas un agent de police n'a songé à s'interposer.

C'est inqualifiable.

RENNES.

M. Lelièvre, député d'Ille-et-Vilaine, vient de mourir.

M. Lelièvre était le seul membre radical de la députation d'Ille-et-Vilaine. Il avait été admis le 4 octobre dernier sur la liste de coalition républicaine.

On annonce de Rennes la mort de M. Louis Féval, frère aîné de M. Paul Féval, décédé à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

LE MILDEW. — Le ministre de l'agriculture a reçu de M. L. Magnien, secrétaire général du comité central d'études et de vigilance contre le phylloxera, un intéressant rapport sur les expériences tentées en Bourgogne, pendant 1885, dans le but de découvrir un moyen pratique et efficace de combattre le mildew.

M. Magnien a pris lui-même l'initiative de ces expériences à Nuits et dans le jardin de l'Ecole normale d'instituteurs à Dijon, et il a traité le mildew, en même temps que divers propriétaires, à l'aide du soufre sublimé, des polysulfures alcalins et du sulfate de fer, comparativement avec les échalas et liens préparés au sulfate de cuivre et les solutions de ce sel.

Des faits consignés dans son rapport, il ressort des conclusions pratiques que voici:

1^o Le sulfate de cuivre est, de toutes les substances antiparasitaires expérimentées, celle qui s'est montrée le plus efficace contre le mildew;

2^o Le meilleur mode de traitement du pa-

rasite, et celui qui convient tout spécialement aux vignes non palissées, paraît consister dans l'emploi sur les feuilles, à la première constatation de la maladie, d'aspersions avec une solution contenant 300 à 500 grammes de sulfate de cuivre par hectolitre d'eau ou d'une poudre ainsi composée: chaux grasse, 400 kilog.; sulfate de cuivre, 20 kilog.; soupe triturée, 10 kilog.; cendres de bois, 15 kilog.; eau à 20°, 50 kilog.

3^o L'accolage des pampres à l'aide de paille de seigle, d'avoine, etc., mise à tremper préalablement pendant dix à douze heures dans un bain préparé à raison de 4 kilog. de sulfate de cuivre par 10 litres d'eau, avec ou sans addition de chaux, constitue, d'après le savant professeur d'agriculture, une méthode de préservation qui a le mérite d'être simple, très-peu coûteuse, et applicable à la généralité des vignes dressées sur échelas ou sur fil de fer.

Chocolats Georges Domesnel

MAISON DE VENTE
28 et 30, rue St-Jean, Saumur.

Chocolat français, le 1/2 kilog.	1.50
n° 1, santé fin vanille 1.50	
n° 2, surfin vanille... 1.80	
n° 3, au masséan vanille..... 2.00	
n° 4, au casaque vanille..... 2.50	
Remise de 5 0/0 en prenant par 5 kilog.	
Tous ces chocolats sont garantis pur cacao et sucre.	

Grand Théâtre d'Angers.

Mardi 2 mars

LE GENTILHOMME PAUVRE, comédie en 2 actes.
Divertissement, réglé par M^{lle} Paparella.
Maitre Pathelin, opéra-comique en 1 acte, musique de F. Bazin.

Jeudi 4 mars

Avec le concours de M^{lle} MARTINON, forte chanteuse

Aïda, grand opéra en 4 actes et 5 tableaux, musique de VERDI.
M^{lle} MARTINON jouera le rôle d'Aïda.

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 1^{er} Mars

	Froment	Avoine
Angers, l'hect.	15 .. à 16 ..	41 .. à 44 50
Saumur,	15 30	9 35
Baugé,	15 75 16 ..	9 50
Segré,	15 75	10
Beaupréau,	15 .. 15 25	8 50 9 ..
Montfaucon,	15 .. 15 25	8 30 9 ..
Montrevault,	15 30	9
Chemillé,	15 .. 15 50	8 75 9 25
Champtoceaux,	15 .. 16 ..	8 75 9 ..
St-Flor.-le-Vieil,
Cholet,	15 .. 16 ..	9 25
Vihiers,	14 50 15 ..	8 50 9 ..
Brissac,	15 50	9 50
Chalonnès,	15 50	8 75
Doué,	15 50 16 ..	9 50 10 ..

A Nantes, blés américains, de 23 .. à 23 50 les 100 kilos.
Les bons blés français valent de 20 75 à 21 25 les 100 kilos.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 28 Février 1886.

Versements de 115 déposants (17 nouveaux), 36,949 fr. 04 c.
Remboursements, 24,827 fr. 34 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

BAPTISTE GOBLET, négociant, rue Nationale. Demandez le chocolat des RR. PP. de la Grande-Trappe, garanti de la plus exquise pureté.

PRO HUMANITATE. — ANZIN, le 5 décembre 1885. — A M. le docteur de la Pharmacie Continentale, 116, boulevard Haussmann, Paris. — « La majeure partie du public ignorant que mes occupations ne me permettent pas de répondre aux nombreuses lettres que je reçois journellement, lettres par lesquelles on me demande si réellement vos précieuses DRAGÉES RUSSES m'ont débarrassé de ma bronchite chronique qui avait duré 18 mois, je viens vous prier, M. le Docteur, de vouloir bien faire connaître par la voie des journaux français et étrangers que je ne puis que confirmer ce que j'ai avancé le 25 octobre dernier relativement à ma prompte guérison à l'aide de vos excellentes DRAGÉES RUSSES. A vous de cœur! »
JULG D'HAUSSY, chef de service des Contributions indirectes à Anzin (Nord).

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER
Pour le 31 Juin 1886,
UNE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans, n° 55,
Dont le rez-de-chaussée sert actuellement de salle de ventes.
S'adresser, pour traiter, à M. GUÉZENNEAU, boulanger, rue du Portail-Louis, ou à M^e GAUTIER, notaire.

Étude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE
Aux enchères publiques,
DE

Meubles et de Marchandises
Dépendant de la faillite du sieur Isidore STOCKMANN.

Le mercredi 3 mars 1886, à 1 h. du soir, et jours suivants, s'il y a lieu, à Saumur, salle des Ventes, rue d'Orléans, n° 55.

Il sera vendu :

Armoire à glace, tables, chaises, table de nuit, buffet, étagères, glaces, un poêle en fonte, draps, essuie-mains, vêtements, casiers, batterie de cuisine et vaisselle ;
Une grande quantité de fourrures comprenant : tapis en chèvre et mouton, couvertures en loup, renard et ourson, garnitures pour cocher, cols soviaroff et autres, cravates et boas en castor, rat, lièvre et lapin, manchons skins, sibérien, astrakan, phoque, marmotte et petit gris, peaux de mouflon, fouine, loutre, rat musqué, chèvre Thibet, mouton et chat russe, et quantité d'autres marchandises.
On paiera comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

A CÉDER DE SUITE

Un Magasin d'Épicerie
MERCEMERIE ET ROUENNERIE
Très-bien achalandé, dans un quartier populaire.
S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

DE SUITE
MAGASIN
Situé, rue Nationale, 33 et 35,
Composé de chaussures, rouennerie, mercerie et confection.
S'adresser à M^e GAUTIER, notaire à Saumur. (144)

Étude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Le Jeudi 4 mars 1886, à deux heures du soir.

À Saumur, salle des Ventes, rue d'Orléans, n° 55.

Il sera vendu :

Bois de lits, tables, de nuit, guéridon en noyer, bureau-pupitre en marqueterie, fauteuil voltair, chaises garnies et autres, couettes, matelas, traversins, oreillers, édradon, couvertures, rideaux d'alcôve et de croisées, draps, serviettes, essuie-mains, chemises, pendules, glaces, vases, calorifère, cuisinière en fonte, batterie de cuisine, vaisselle et quantité d'autres objets.
Au comptant, plus 10 0/0.

A VENDRE
PLUSIEURS

Maisons bourgeoises
AVEC JARDIN
Rue d'Alsace, Saumur.
S'adresser à M. GIRARD, expert, rue du Puits-Tribouillet, n° 5. (142)

A LOUER

Présentement ou pour la St-Jean,
Maison avec Jardin
Rue de Bordeaux, 45.

A LOUER

PRÉSENTEMENT
UNE CAVE
Rue Haute-Saint-Pierre, 27.
S'adresser à M^e ROUX, 2, place Saint-Pierre. (155)

A CÉDER

Pour cause de santé,
FONDS DE BOULANGERIE
Dans les environs de Saumur,
Très-bien achalandé.
S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

Etude de Notaire
DE 3^e CLASSE
Dans l'arrondissement de Loches (Indre-et-Loire).
S'adresser à M^e FAUCHER, notaire à Tours, et à M^e CHAUMIER, notaire à Chinon. (176)

ROBES & MANTEAUX

Coupe et Éléance.

M^{me} J. BOLOGNESI a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle a transféré son atelier de couture rue Dacier, n° 21, et que l'on trouvera chez elle le choix le plus varié des Nouveautés de la saison.

On demande des OUVRIÈRES et un APPRENTI. (130)

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Supérieur à 1884.

Magasin Picbat, place du Roi-René, et rue Nationale, 18. (799)

Offres et Demandes

ON DEMANDE un apprenti menuisier.
S'adresser au bureau du journal.

M. V. COUÉ demande un Jeune homme se destinant à la photographie.

200 mètres carrés d'excellent terre de jardin : le propriétaire en fait l'abandon à quiconque voudra les extraire du jardin qu'on veut transformer en cour.

S'adresser, sans retard, rue de l'Ermitage, 3.

ON DEMANDE un apprenti pour une bonne maison d'épicerie.
S'adresser au bureau du journal.

UNE MAISON de Nouveautés demande un HOMME SÉRIeux, muni de très-bonnes références, comme garçon de magasin.

S'adresser à MM. MEXME frères, rue d'Orléans. (114)

Pourquoi les capitalistes prudentes se tiennent-ils éloignés des bénéfices énormes qu'on tire de la spéculation ?

Par la crainte légitime de perdre leur argent et d'engager leur responsabilité. L'application de l'assurance garantit contre le premier risque, l'opération à Prime garantit le second.
LA BANQUE GÉNÉRALE DES PRIMES, qui n'opère qu'à risques limités, fait assurer par une Cie d'assurances le remboursement des sommes destinées aux opérations.
Par l'assurance, les pertes sont remboursées.
Par l'emploi de la prime, les risques sont absolument limités.
Explications étendues dans la *Bourse pour Tous*, journal financier hebdomadaire indiquant dans chaque n° les valeurs à vendre et les valeurs à garder en portefeuille. Ce journal est envoyé sur demande. Adresse : 32, rue St-MARC, PARIS.

LIBRAIRIE ABEL PILON

A. LE VASSEUR, SEUR

33 - Rue de Fleurus - 33

PARIS

Fr. par mois

par mois

Envoi franco des Catalogues

LIBRAIRIE - GRAVURES - MUSIQUE

SANS PALAIS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

NI CROCHETS

INJECTION PEYRARD

Ex-Pharmacien à Alger

Plus de Mercure, plus de Copahu, plus de Cubèbe ! L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique, ni caustique, guérissant réellement en quatre à six jours.

RAPPORT : Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 12 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Un deuxième essai fait sur 104 Européens a donné 104 guérisons.

Chez l'inventeur, M. PEYRARD, Place du Capitole, Toulouse.

Dépôt à Saumur, photo GABLIN.

GUÉRISON CERTAINE

de toutes les

Affections de la Peau

DARTRES, ECZEMAS, Psoriasis, Acné, etc., des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science.

Le traitement est simple, nullement onéreux, et la portée des petites boîtes, et des deux fois par jour, assure une guérison radicale.

S'adresser à M. LEYRON, Médecin Spécialiste, 11, rue St-Louis, à MELUN (S.-M.). CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 1^{er} MARS 1886.

Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	82 40	82 25	Est	805	802 50	Obligations.			Gaz parisien	520	518 25
3 % amortissable	84 60	84 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1262 50	1261 25	Ville de Paris, oblig. 1865-1860	527	525	Est	365	363
3 % (nouveau)			Midi	1161 25	1163 50	1865, 4 %	527	526	Midi	385 25	386
4 1/2 %	109 05	107 95	Nord	1552 50	1551 25	1869, 3 %	408	408	Nord	398	396
4 1/2 % (nouveau)	109 80	109 60	Orléans	1372 50	1368 75	1871, 3 %	398 50	399	Orléans	387 50	387
Obligations du Trésor	512	512	Ouest	875	880	1873, 3 %	398 50	399	Ouest	385 50	385 50
Banque de France	4280	4280	Compagnie parisienne du Gaz	1150	1150	1875, 4 %	530 50	532	Paris-Lyon-Méditerranée	385	385
Société Générale	457 50	457 50	Canal de Suez	2180	2147 50	1876, 4 %	531	531 50	Paris-Bourbonnais	367 50	367
Comptoir d'escompte	990	995	C. gén. Transatlantique	478 75	477 50	Bons de liquid. Ville de Paris	531	438	Canal de Suez	599	590
Crédit Lyonnais	532 50	532 75	Russe 5 0/0 1870	99	99	Obligations communales 1879	466 25	466			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1240	1230				Obligat. foncières 1879 3 %	459 75	461 50			
Crédit mobilier	228 75	225				Obligat. foncières 1883 2 %	273 50	273 50			

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.

6 — 55 — matin (s'arrête à la Possoulière)

8 — 18 — matin, omnibus-mixte.

1 — 25 — soir.

2 — 32 — express.

7 — 15 — omnibus (s'arrête à Angers).

10 — 36 —

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

8 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.

9 — 31 — omnibus.

12 — 27 — express.

12 — 48 — soir, omnibus-mixte.

4 — 44 —

7 — 4 — omnibus (s'arr. à Tours)

10 — 34 — expr. exp.-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 50 ; à Tours à 9 heures.

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY

MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR

SAUMUR - BOURGUEIL

BOURGUEIL - SAUMUR

SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS

THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR

MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.

POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.